

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Douze du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en fin de séance, du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Christiane GANE – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (s'est momentanément absentée) – M. Christian THENARD (excusé, pouvoir donné à M. Jocelyn MARTIAL) – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON (s'est absenté définitivement) – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (s'est momentanément absenté) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DU PROJET
D'EMBELLISSEMENT DU BOURG**

CM-2019-7S-DAF-103

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2017-2S-DAF-20 du 11 avril 2017, relative à l'affectation du compte de réserves aux travaux destinés à l'amélioration de l'équipement touristique aux abords du Casino ;

Vu la délibération n°CM-2018-1S-DECV-11 du 5 mars 2018, relative à l'approbation du projet d'embellissement du bourg ;

Vu la délibération n°CM-2018-6S-DAF-87 du 18 décembre 2018, approuvant le budget primitif 2019 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission "Finances", en date du 29 novembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant l'engagement de la collectivité dans l'amélioration du cadre de vie de ses administrés et usagers du territoire du Gosier ;

Considérant que ce projet d'embellissement contribue à l'attractivité du territoire ;

Considérant la nécessité d'ajuster le plan de financement prévisionnel afin d'identifier les financeurs et leurs participations respectives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes et travaux	290 000,00 €

RECETTES	Montants
CASINO DU GOSIER	156 526,64 €
ETAT - FNADT	75 000,00 €
VILLE	58 473,36 €
TOTAL RECETTES	290 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 16 DEC. 2019 Et publication ou notification le 16 DEC. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du plan de financement du projet d'embellissement du Bourg

Date de transmission de l'acte : 16/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2019

Numéro de l'acte : CM20197SDAF103 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191212-CM20197SDAF103-DE

Date de décision : 12/12/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers